



Bruxelles le 25 octobre 2010.

Madame, Monsieur,

Les médias s'en sont fait l'écho, l'Etat belge vient d'être condamné par un tribunal en première instance à payer la prime Copernic (prime complémentaire au pécule de vacances) au personnel opérationnel de la police intégrée structurée à deux niveaux et ceci pour les années 2002 à 2008.

Lors des négociations syndicales à la police, nous avons revendiqué l'octroi de cette prime dans les conditions prévues pour le personnel des services publics fédéraux, à l'ensemble du personnel de la police (opérationnel et calog). Les membres du personnel du cadre administratif et logistique l'ont obtenu, car les dispositions légales ne laissaient pas le choix à l'autorité. Par contre, en ce qui concerne le personnel opérationnel, nous avons essuyé un refus de la part de l'autorité. Depuis lors et dans le cadre de la convention sectorielle suivante, le pécule était porté de manière graduelle à 92% pour tous.

Il serait inimaginable que l'Etat continue sur la voie de la discrimination et qu'il n'accorde pas à l'ensemble des fonctionnaires de police le bénéfice du pécule de vacances et de la prime Copernic comme prévu dans le jugement.

Bien que la Ministre de l'Intérieur, Madame Turtelboom, nous ai assurés, qu'à son avis, il en serait ainsi et sans que sa parole ou sa bonne foi ne soient mises en doute, nous restons extrêmement circonspects. En effet, un gouvernement en affaires courantes peut-il s'engager sur ce point ?

Ce qui nous guide, c'est l'intérêt de nos affiliés bien-sûr et celui-ci commande, dans l'état actuel de la situation, d'entamer des procédures juridiques pour chacun d'entre eux le plus rapidement possible afin d'interrompre les délais de prescriptions de leurs préjudices financiers. C'est ce que nous sommes donc occupés à faire.

Il existe cependant une alternative pour éviter l'encombrement de la machine juridique, le risque de créer de nouvelles injustices, ainsi que le risque de voir accumuler des intérêts de retards de manière exponentielle, **c'est l'engagement de toutes les familles politiques à appliquer la décision juridique à l'ensemble du personnel concerné, en invitant le gouvernement à ouvrir des négociations syndicales pour gérer ce problème au mieux des intérêts de chaque partie.**

C'est pourquoi, Madame, Monsieur, nous vous adressons ce courrier afin que la raison et la décision politique reprennent leur place dans ce dossier. Nous vous demandons donc **de nous confirmer clairement cet engagement politique** le plus rapidement possible.

Les policiers vous observent et, en l'absence d'un signal clair du monde politique, les policiers de tous le pays se battront pour faire valoir leur droit, dans l'action syndicale et au tribunal.

Dans l'attente de lire votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU FRONT COMMUN SYNDICAL,

Pour la CGSP-ADMI,

Pour le SLFP,

Pour la CSC- Services publics,

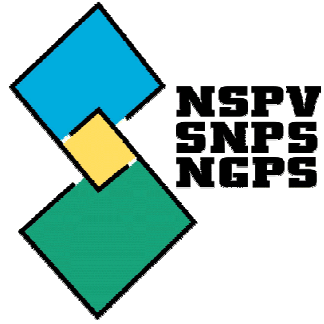
Pour le SNPS,

Liliane LEMAUVAIS,
Secrétaire fédérale.

Vincent GILLES,
Président fédéral.

Pascal COLLARD,
Secrétaire fédéral.

Philippe VANHAMME,
Président fédéral.



Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver en copie un courrier adressé à tous les présidents des partis politiques.

Nous pensons que cette problématique vous concerne également et que vous mettrez tout en œuvre pour arriver à une solution équitable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

AU NOM DU FRONT COMMUN SYNDICAL,

Pour la CGSP-ADMI,

Pour le SLFP,

Pour la CSC- Services publics,

Pour le SNPS,

Liliane LEMAUVAIS,
Secrétaire fédérale.

Vincent GILLES,
Président fédéral.

Pascal COLLARD,
Secrétaire fédéral.

Philippe VANHAMME,
Président fédéral.